



VILLE DE SOLLIES PONT

EXTRAIT

du registre des délibérations
du Conseil Municipal
de la Commune de SOLLIES PONT

Séance du jeudi 28 juin 2012

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents Au Conseil	En exercice	Ont pris part au vote
33	33	33
Date de la convocation 19 juin 2012		
Date d'affichage 20 juin 2012		
Objet de la délibération <i>Direction des finances – Service finances – Actualisation n°5 de l'autorisation de programme et de crédits de paiement n°1 relative à la construction de la cuisine centrale</i>		
Vote pour à l'unanimité		
POUR : 33		
CONTRE : 0		
ABSTENTION : 0		

L'an deux mille douze, le vingt-huit juin deux mille douze, à dix-huit heures et trente minutes, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des fêtes, sous la présidence de Docteur André GARRON, Maire.

Etaient présents :

GARRON André, ARNAUDO Michèle, DUPONT Thierry, LAURERI Philippe, RAVINAL Danièle, ACROSSE Paul, SMADJA Marie-Aurore, BOUBEKER Patrick, DROESCH Michel, BOTA Yasmine, LAUNAY Michel, DESVILLETES Louis, CAPELA Marie-Pierre, RIGAUD Catherine, BONIFAY Rose-Marie, GUERRUCCI Alberto, CHAOUCHE Dalel, DELGADO Alexandra, VALLE Evelyne, TREQUATTRINI Pascale, LUQUAND Jean-Pierre, AUTRAN Martine, BOUTIER Jean-Paul, ROCHE François, MAESTRACCI Sylvie, RIMBAUD Georges, CHASTAIGNET Elisabeth, KASPERSKI Christophe

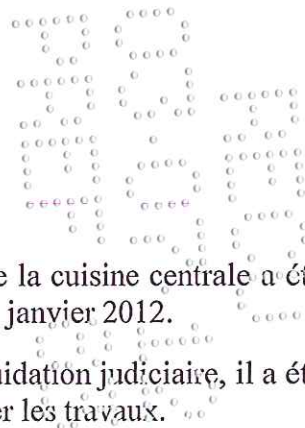
Procurations :

COIQUAULT Jean-Pierre donne procuration à LAURERI Philippe,
BORELLI Huguette donne procuration à GARRON André,
ROUX Jean-Paul donne procuration à RAVINAL Danièle,
LE TINNIER Nathalie donne procuration à MAESTRACCI Sylvie,
FOREST Marie-Paule donne procuration à CHASTAIGNET Elisabeth

Absents :

Aucun

Conformément à l'article L. 2121.15 du Code général des collectivités territoriales, Madame Yasmine BOTA est nommée secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents



L'autorisation de programme n°1 relative à la construction de la cuisine centrale a été actualisée lors de la séance du conseil municipal en date du 26 janvier 2012.

Le titulaire du marché relatif au lot « plomberie » étant en liquidation judiciaire, il a été nécessaire de relancer une procédure pour continuer et terminer les travaux.

Ce nouveau marché présentant un surplus de dépenses, il convient d'actualiser l'autorisation de programme.

VU le Code général des collectivités locales, articles L.2311-3 et R 2311-9,

VU le décret n°2005-1661 du 27 décembre 2005,

VU la délibération du 26 mars 2009, par laquelle le conseil municipal a adopté l'AP/CP pour la construction de la cuisine centrale,

VU la délibération du 25 février 2010 relative à l'actualisation n°1 de cette autorisation de programme,

VU la délibération du 08 mars 2011 relative à l'actualisation n°2 de cette autorisation de programme,

VU la délibération du 08 décembre 2011 relative à l'actualisation n°3 de cette autorisation de programme,

VU la délibération du 26 janvier 2012 relative à l'actualisation n°4 de cette autorisation de programme,

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré,
Le conseil municipal,

à main levée et à l'unanimité des membres présents et de ses représentants

- **DECIDE** d'actualiser l'autorisation de programme et de crédits de paiement n°1 concernant la construction de la cuisine centrale conformément au détail ci-joint annexé.

La présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs
Ainsi fait et délibéré les, jour, mois et an que dessus.
Pour copie certifiée conforme.

Docteur André GARRON
Maire

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le 03 JUIN 2012
et publication ou notification du 05 JUIN 2012

